



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N°129 mardi 09 mars 2010

Association Au Fil du Temps :

L'association *Au Fil du Temps du canton de Saint-Amant-de-Boixe* est heureuse de vous inviter à la présentation du n° 9 de sa revue d'histoire locale *Jadis*, le samedi 24 avril (15h30) à la salle des fêtes de Maine-de-Boixe (à côté de la mairie). A cette occasion, Anaël Vignet proposera une conférence sur l'histoire de La Boixe et Jean-Marie Cousset une exposition de dessins sur notre patrimoine.

Déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes :

Par circulaire en date du 29 décembre 2009, le Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, nous fait part qu'aux termes des articles L.324-1 et L324-1-1 du code du tourisme et de l'article 16 du décret 2009-1652 du 23 décembre 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou chambre d'hôtes doit en avoir fait déclaration auprès de la mairie de la commune où se situe le meublé, et ce, **au plus tard au 1er juillet 2010**.

Objet trouvé :

Un béret bleu marin a été retrouvé devant la mairie. Son propriétaire est prié de se faire connaître en mairie.

Logements communaux à louer :

La commune d'Aussac-Vadalle loue deux logements communaux situés Rue de la République.

Le 1^{er}, disponible au 10 mars 2010 :

Centre du Bourg, maison ancienne rénovée, 112 m²
RDC : Cuisine, salle à manger avec insert, poutres apparentes, salon, 1 chambre avec cabinet de toilettes
Etage : Grand palier, 2 chambres, SDB, WC
Chauffage électrique, petite cour, une place parking
Loyer mensuel sans charge : 520.00 €

Le 2^{ème}, disponible au 06 mai 2010 :

Centre du Bourg, 107 m²
RDC : Cuisine, pièce à vivre, cellier, chaufferie
Etage : 3 chambres dont 1 avec dressing, SDB avec meuble 2 vasques, baignoire et douche, WC
Chauffage fioul, petite cour, une place parking
Loyer mensuel sans charge : 520.00 €

Elections Régionales :

Les 14 et 21 mars prochains auront lieu les élections régionales au Centre Socioculturel à Aussac-Vadalle. **“Votez est un droit mais aussi un devoir”**.

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18 heures.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote, vous pouvez établir une procuration à une personne de votre choix **inscrite obligatoirement à Aussac-Vadalle**.

Le mandant (celui qui donne la procuration) doit se présenter en personne à la gendarmerie ou au tribunal d'instance. Le mandant doit fournir sa carte d'identité et sa carte d'électeur. Par contre, des informations sur le mandataire (celui qui aura la procuration) vous seront demandées (nom de famille, d'usage, le(s) prénom(s), adresse, date et lieu de naissance).

Attention, le mandataire ne peut-être en possession que d'une seule procuration.

Pièges à chats :

Un arrêté municipal a été pris le 25 février, pour la mise en place d'une campagne de piégeages à chats errants semi-sauvages entre la Mairie et la rue de fraîche Bise côté de la rue de la République du lundi 15 mars à partir de 10h30 jusqu'au vendredi 19 mars 10h30 par le prestataire de la fourrière de Viville.

Il est conseillé aux propriétaires de chats domestiques de conserver leurs animaux à la maison aux dates précitées ci-dessus.

Cinéma à Vadalle :

Les prochaines séances de cinéma qui sont prévues au Centre socioculturel :

- **Une petite zone de turbulences, comédie**, jeudi 11 mars 2010 à 20h45, un film de Alfred Lot, avec Michel Blanc, Miou-Miou, Mélanie Doutey

- **Océans**, documentaire, jeudi 25 mars 2010 à 20h45, un film de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud

- **La princesse et la grenouille**, jeudi 08 avril 2010 à 18h00, Wald Disney de Ron Cléments et John Musker.

- **Invictus**, jeudi 08 avril 2010 à 20h45, film de Clint Eastwood, avec Matt Damon et Morgan Freeman.